



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021
Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Beynes, légalement convoqué par Monsieur le Maire le quatorze décembre 2021, s'est rassemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Beynes, sous la présidence d'Yves REVEL, Maire.

PRÉSENTS

Y. REVEL, T. DOLLEANS, A. PANDOLFI, P. LE COUSTOUR, S. MAIRESSE M. NOBLET, C. MORAIN, F. MARGUERETTAZ, P. CHARTON, M. BELLOEIL, N. PROUST M.-J. ROSSI-JAOUEN, P. MIRAULT, I. RAMBOZ, J. P. MAILLARD, M. JOLY, S. CELERIN, P. GUILLONNEAU, X. LEFEBVRE, M. MATHIEU, J. QUELLIER, V. COURIC, C. COPPIN, F. KERVERN.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

S. BEGUIER pouvoir à C. COPPIN
S. LOISEL pouvoir à P. CHARTON

ABSENTE EXCUSÉE

S. SAUTEUR

ABSENTS

S. TRONCHE
N. DOS SANTOS

SECRÉTAIRE

F. MARGUERETTAZ

M. le Maire rend compte du caractère d'urgence de la convocation à la séance de ce jour. Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** la procédure d'urgence relative à la convocation du Conseil Municipal pour les deux points suivants.

DELIBERATION N°2021/111 : BUDGET GÉNÉRAL : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 950 336 EUROS AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ILE DE FRANCE

A l'unanimité

Article 1

AUTORISE le Maire à contracter un emprunt de 950 336 Euros sur le Budget Général 2021 auprès de la Caisse d'Épargne d'Île de France afin de financer les investissements dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 950 336 Euros
Durée : 20 ans
Périodicité de remboursement : Trimestrielle
Taux fixe égal à 0.93%
Amortissement progressif, échéances constantes
Base de calcul des intérêts : nombre de mois de 30 jours forfaitaires/360
Frais de dossier : 950 Euros
Indemnités actuarielles en cas de remboursement anticipé.

Article 2

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette souscription.

DELIBERATION N°2021/112 : BUDGET BIENS IMMOBILIERS MEUBLES : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 300 000 EUROS AUPRES DE CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE

A l'unanimité

Article 1

AUTORISE le Maire à contracter un emprunt de 300 000 Euros sur le Budget Biens Immobiliers Meublés 2021 auprès de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France afin de financer les investissements dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 300 000 Euros
Durée : 20 ans
Mise à disposition des fonds en une ou plusieurs fois avant le 30/11/2023
Périodicité de remboursement : Trimestrielle
Taux fixe égal à 0.98%
Amortissement progressif, échéances constantes
Base de calcul des intérêts : nombre de mois de 30 jours forfaitaires/360
Frais de dossier : 450 Euros
Indemnités actuarielles en cas de remboursement anticipé.

Article 2

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette souscription.

Fait à Beynes, le 17/12/2021.

Affiché le 17/12/2021
Retiré le 17/02/2022

Le Maire,
Yves REVEL

